

COMMUNE DE DAMERY - Avec la participation de la CAF



A.L.S.H D'AUTOMNE
INSCRIPTION A EFFECTUER
Avant le **18 SEPTEMBRE 2026**
SUR VOTRE ESPACE FAMILLE INOE

INFORMATIONS :

- L'accueil de loisirs aura lieu du 19 au 23 octobre 2026, de 8h à 11h30 et de 13h20 à 18h. (Possibilité de déposer son enfant jusqu'à 9h et de le récupérer à partir de 17h).
- Accueil à l'école maternelle.
- Inscription possible à la journée complète avec ou sans cantine.
- **Aucune inscription et modification ne seront prises en compte après :
18 septembre 2026**
- Les enfants scolarisés à Damery sont prioritaires jusqu'à la clôture des inscriptions le **18 septembre 2026**
- Les enfants extérieurs ne pourront être acceptés que s'il reste des places disponibles à la fermeture des inscriptions.

INSCRIPTION SUR VOTRE ESPACE FAMILLE INOE :

Dans votre espace famille : Cliquez sur l'enfant.

Puis sur : « + inscrire à une nouvelle activité ».

Ensuite sur : « accueil de loisirs ».

Choisir l'élémentaire ou la maternelle suivant le niveau de l'enfant.

Enfin cliquez sur : « Inscription » puis « enregistrer ».

Attention : Après que l'inscription soit validée, il est nécessaire de retourner sur votre espace famille pour compléter le planning.

⇒ Pour les familles dont les enfants ne fréquentent pas les services périscolaire et cantine, veuillez contacter la mairie afin d'avoir la procédure pour créer un espace famille sur inoé.

DOCUMENTS A FOURNIR: (sauf si déjà insérés dans votre espace famille).



- L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.
- La fiche sanitaire (uniquement en cas de changement depuis la rentrée des classes).
- **Les bons vacances MSA et CAF 2026.**
- L'attestation d'assurance extrascolaire.

TARIFS:

Les chèques vacances sont acceptés pour le règlement.

Revenus	Damery et regroupement	Extérieurs	Repas
Avis d'imposition non fourni	13,60 €/jour	14,40 €/jour	5,50 €/repas
1 à 1 999 € / mois	11,20 €/jour	12 €/jour	
2 000 à 3 499 € / mois	12 € /jour	12,80€/jour	
3 500 à 4 999 € / mois	12,80 €/jour	13,60€/jour	
5 000 € et plus / mois	13,60 €/jour	14,40€/jour	

REGLEMENT:

A réception de l'avis de somme à payer vous devrez choisir un mode de règlement :

-En ligne : en vous connectant sur : <https://www.payfip.gouv.fr>

-En espèce : dans la limite de 300€ aux guichets des buralistes agréés (liste disponible sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

-Par chèque bancaire, chèques vacances (pour l'ALSH) : auprès du Service de Gestion Comptable d'Epernay - 21, rue du Moulin à Vent - 51200 EPERNAY.

-Par virement bancaire : sur le compte bancaire du Service de Gestion Comptable d'Epernay en indiquant les références de la facture.

IBAN : FR63 3000 1003 69E5 1500 0000 015